

FNE-Formation 2024

Accompagnez les transitions écologiques et numériques de votre entreprise

Les 4 atouts du FNE-Formation

- 1 Renforcer l'employabilité des collaborateurs
- 2 Soutenir la compétitivité des entreprises
- 3 Accompagner les entreprises face aux mutations économiques
- 4 Bénéficier d'un financement jusqu'à 70 % de vos projets de formation

Le **FNE-Formation** est un dispositif qui permet aux entreprises de former leurs salariés pour faire face aux mutations économiques et technologiques. Les projets de formation doivent s'inscrire dans l'un des 4 axes prioritaires suivants :

1. La transition écologique*
2. La transition alimentaire / agricole*
3. La transition numérique*
4. L'accompagnement des événements sportifs internationaux : Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, Worldskills 2024

*A noter : priorité est donnée aux formations favorisant le maintien dans l'emploi et l'employabilité des séniors (55 ans et plus).

Entreprises bénéficiaires

Toute entreprise exerçant une activité économique, quel que soit sa forme ou son statut juridique.

Conditions d'accès

Sont éligibles les actions organisées sous la forme d'un parcours comprenant un positionnement pédagogique précis, une évaluation, un accompagnement du salarié qui suit la formation, des séquences de sensibilisation à la thématique :

- les actions de formation ;
- les bilans de compétences ;
- les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV.

Ces actions doivent avoir fait l'objet d'un accord de prise en charge par l'Opcommerce au plus tard le 31 décembre 2024.

Ne sont pas éligibles, les formations relevant de l'obligation de formation générale à la sécurité incombant à l'employeur et des formations par apprentissage ou par alternance.

Modalités de financement

Taille de l'entreprise	Taux de cofinancement au titre du FNE-Formation
Moins de 50 salariés ⁽¹⁾	70%
De 50 à 249 salariés ⁽²⁾	60%
Autres entreprises ⁽³⁾	50%

L'Opcommerce peut également prendre en charge, sur demande de l'entreprise, le salaire du bénéficiaire au réel dans la limite de 13 € de l'heure.

(1) Entreprise qui emploie moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions €.

(2) Entreprise qui emploie moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions € ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions €.

(3) Entreprise n'entrant pas dans les catégories (1) et (2).

Une démarche 4 étapes

- 1 Vous identifiez le ou les salarié(s) à former (les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ne sont pas concernés par ce dispositif).
- 2 Vous sélectionnez le ou les organismes de formation et demandez un devis.
- 3 Vous faites valider le projet par votre conseiller de l'Opcommerce.
- 4 Vous déposez votre demande de financement FNE-Formation dans le [Web Services Entreprise](#) de l'Opcommerce.

Votre conseiller de l'Opcommerce est à votre disposition pour vous accompagner à chaque étape de cette démarche.

Documents à fournir

- Le demande de subvention FNE-Formation
- L'attestation sur l'honneur
- La demande de prise en charge effectuée sur le Web Services Entreprise
- Le devis de l'organisme de formation ou la convention de formation
- Le programme de formation
- Si formation interne, le protocole de formation interne

En savoir +

Contactez votre Conseiller
www.lopcommerce.com
(Espace Contactez-nous)